

Relevé d'heures de Jean-François Blain

travail effectué pour le compte de

ACEF de Québec (ACEFQ), intervenante
265, rue de la Couronne, bureau 210
Québec (Qc)
G1K 6E1

Dossier R-4243-2023 de la Régie de l'énergie

Détermination du taux d'indexation applicable aux prix du tarif L en vertu de l'article 22.0.1.1 de la Loi sur Hydro-Québec pour le 1er avril 2024

Travail effectué entre le 23 novembre 2023 et le 22 janvier 2024.

Nombre d'années d'expérience complétées à titre d'analyste au début du dossier : 26.

Statut : analyste sénior externe.

Taux horaire applicable : 240 \$ / heure¹.

À titre d'analyste externe

date	description	heures
<u>2023</u>		
23 nov.	réception de A-0001 (D-2023-135)	0,25
23-30 nov.	communications en vue de la participation de l'ACEFQ et de la comparution de Me Sicard	0,75
30 nov.	communication de la Régie (A-0003) / preuve complémentaire HQD	-
1 ^{er} déc.	réception et examen sommaire de la preuve complémentaire de HQD	0,75
<u>2024</u>		
11 janv.	communications concernant l'échéance pour dépôt des commentaires C-HQD-0005, C-ACEFQ-0003 et A-0004	0,25
10-20 janv.	révision des pièces au dossier, dossiers antérieurs, décisions	4,75
15-22 janv.	préparation des commentaires C-ACEFQ-0005, révision et dépôt	<u>17,50</u>
Total		24,25

SOMMAIRE

Honoraires	24,25 heures @ 240,00 \$ / heure	5 820,00 \$
Allocation forfaitaire (3%)		<u>174,60 \$</u>
Total (avant taxes)		5 994,60 \$
TPS		299,73 \$
TVQ		<u>597,96 \$</u>
Total		6 892,29 \$

¹ Guide de paiement des frais des Intervenants 2020 de la Régie de l'énergie, janvier 2020, page 5.

Aux fins de la DPF

Honoraires	5 820,00 \$
Taxes (50 %) sur les honoraires	435,77 \$
Allocation forfaitaire (incluant 50 % taxes)	<u>187,67 \$</u>
Total aux fins de la DPF	6 443,44 \$



Jean-François Blain
Analyste, secteur de l'énergie

Le 10 février 2024